



# Notes et études socio-économiques

CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE

n° 42 - Novembre 2017



Dominique Vial

- **L'alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole**

*NESE n° 42, Novembre 2017, pp. 59-82*

**CENTRE D'ÉTUDES ET DE PROSPECTIVE**

**SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE**

## Présentation

*Notes et Études Socio-Économiques* est une revue du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation publiée par son Centre d'Études et de Prospective. Cette revue technique à comité de rédaction se donne pour double objectif de valoriser des travaux conduits en interne ou des études commanditées par le ministère mais également de participer au débat d'idées en relayant des contributions d'experts extérieurs. Veillant à la rigueur des analyses et du traitement des données, elle s'adresse à un lectorat à la recherche d'éclairages complets et solides sur des sujets bien délimités. D'une périodicité de deux numéros par an, la revue existe en version papier et en version électronique.

Les articles et propos présentés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs.

### Directrice de la publication :

Béatrice Sédillot, MAAF-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

### Rédacteur en chef :

Bruno Héroult, MAAF-SG-SSP, Chef du Centre d'Études et de Prospective

### Secrétaire de rédaction :

Florent Bidaud, MAAF-SG-SSP-CEP, Centre d'Études et de Prospective

### Comité de rédaction :

Florent Bidaud, MAAF-SG-SSP-CEP, Centre d'études et de prospective

Didier Cébron, MAAF-SG-SSP-SDSAFA, Sous-directeur de la SDSAFA

Julien Hardelin, MAAF-SG-SSP-CEP, Chef du BPSIE

Bruno Héroult, MAAF-SG-SSP, Chef du Centre d'études et de prospective

Pascale Pollet, MAAF-SG-SSP-SDSSR, Sous-directrice de la SDSSR

Béatrice Sédillot, MAAF-SG-SSP, Chef du Service de la Statistique et de la Prospective

**Composition** : SSP

**Impression** : AIN - Ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution

**ISSN** : 2259-4841

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

# L'alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole : une composante du service public aux multiples atouts

---

Dominique Vial<sup>1</sup>

## Résumé

*Avec une moitié du temps passée en établissement scolaire et l'autre en entreprise, l'« alternance sous statut scolaire » constitue un dispositif pédagogique sans équivalent dans le service public d'éducation et de formation. Cette modalité d'alternance rencontre un vif succès auprès des jeunes et représente un tiers des inscrits de l'enseignement professionnel agricole. Une étude commanditée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation permet de mieux connaître ce dispositif<sup>2</sup>. L'article en présente les principaux résultats, en trois temps. En premier lieu, une analyse statistique révèle des performances proches du reste de l'enseignement agricole. Ensuite, l'observation du fonctionnement d'une quinzaine d'établissements permet de souligner les spécificités de la formation en alternance sous statut scolaire. Enfin, l'article en discute les atouts et les points de fragilité dans un contexte social en rapide évolution.*

## Mots clés

Enseignement professionnel agricole, formation, alternance, établissements privés, Maisons familiales rurales (MFR)

**Le texte ci-après ne représente pas nécessairement les positions officielles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il n'engage que son auteur.**

1. Ingénieure en agronomie et sociologue, consultante spécialiste de l'action publique. AMNYOS Consultants, 11 Avenue Philippe Auguste, 75011 Paris.

2. Groupe Amnyos, 2016, Les formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole. Étude financée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Un comité de pilotage a validé les différentes étapes du travail ainsi que le rapport final. Le rapport complet est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/les-formations-par-alternance-sous-statut-scolaire-dans-lenseignement-agricole>

## Introduction

L'alternance sous statut scolaire est une modalité pédagogique spécifique à l'enseignement agricole, mise en œuvre par certains établissements privés sous contrat avec l'État. Sur un temps plein, elle fait se succéder séquences en entreprise et séquences en établissement de formation. Tandis que le planning annuel d'une formation professionnelle classique intègre en moyenne 30 semaines en établissement scolaire (58 % du temps), 15 semaines de vacances scolaires (29 %) et 7 semaines en entreprise (13 %), le rythme dans l'alternance sous statut scolaire est respectivement de 18 semaines (35 %), 12 semaines (23 %) et 22 semaines (42 %).

À la différence de la formation par l'alternance sous contrat de travail<sup>1</sup>, l'apprenant garde le statut d'élève ou d'étudiant et ne reçoit aucun salaire. En revanche, l'entreprise qui l'accueille doit lui verser une « gratification », suivant la législation en vigueur pour les stages. Le travail est donc une composante intégrée dans la formation. Un programme établi pour l'année permet de couvrir l'ensemble du référentiel pédagogique.

Cette démarche originale<sup>2</sup> est apparue dans les années 1930 avec les Maisons Familiales Rurales (MFR). Elle a connu un développement important dans l'après-guerre. La première reconnaissance officielle date de la loi du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricole, qui dispose que « la formation pourra être dispensée de façon continue ou selon un rythme approprié ». Aujourd'hui, les formations par alternance sont proposées dans des établissements relevant de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (MFR) ou, pour cinq d'entre eux, de l'Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion (UNREP).

Ces établissements sont gérés par des associations qui ont signé avec le ministère en charge de l'agriculture un contrat de « contribution à la mission de service public d'éducation et de formation ». Au titre de ce contrat, l'État verse aux établissements une aide financière. Les personnels administratifs, pédagogiques, éducatifs et de service ont le statut de salariés de droit privé des associations. Par ailleurs, les équipes pédagogiques participent au système de contrôle en cours de formation, composante du système de délivrance des diplômes du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Si les sciences de l'éducation se sont parfois intéressées à l'alternance sous statut scolaire (Marois, 2003 ; Sanselme, 2000), celle-ci demeure méconnue. La politique de l'alternance, telle qu'elle est promue actuellement, tend à développer et à valoriser les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage, c'est-à-dire avec un statut de salarié et non d'élève comme c'est le cas ici. D'une façon plus générale, elle n'a pas fait l'objet d'une conceptualisation particulièrement développée dans les sphères de l'éducation et de la formation. Les réflexions et modélisations sont pour la plupart issues du monde de l'alternance et des MFR.

Pour mieux apprécier les performances et les conditions de fonctionnement de l'alternance sous statut scolaire, le cabinet Amnyos a réalisé en 2015-2016 une étude dont cet article reprend les principaux résultats. Cette étude a combiné une approche quantitative, avec l'exploitation statistique des données transmises par le Pôle statistique de la DGER et par les établissements eux-mêmes (à travers leurs unions

1. Tel que le contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

2. Le système le plus proche est celui des formations au travail social et aux professions paramédicales et de sage-femme, à l'exception près que dans ces formations le référentiel intègre les modalités de l'alternance.

nationales) et une démarche plus qualitative, visant à approfondir certaines thématiques à travers des rencontres sur le terrain organisées au sein de quelques établissements. Les données mobilisées étaient centrées sur les caractéristiques des personnes formées, des formations et des établissements, et il n'a pas été mené d'enquête spécifique auprès des entreprises d'accueil des jeunes.

La première partie examine les performances des établissements au regard des résultats aux examens, des poursuites d'études et de l'insertion professionnelle. La seconde partie s'appuie sur des visites de terrain pour mieux cerner les spécificités pédagogiques et éducatives de ce système d'enseignement. Enfin, la troisième partie met en lumière ses atouts et faiblesses.

## **1. Les performances des établissements : des résultats de bon niveau**

Une analyse statistique a été conduite en vue de dégager les performances des établissements et du système d'alternance sous statut scolaire. Dans l'ensemble, elle met en évidence un niveau de performance pour les jeunes et les établissements proche de celui de l'ensemble de l'enseignement agricole, et une bonne insertion professionnelle pour les diplômés du CAP agricole, mais plus difficile pour ceux du baccalauréat professionnel et du BTSA.

### **1.1. Plus de 50 000 élèves et étudiants répartis dans 367 établissements**

À la rentrée scolaire 2015-2016, 50 216 élèves étaient dénombrés dans les 367 établissements privés sous contrat avec le ministère en charge de l'Agriculture. Ils représentaient 31 % des élèves et étudiants de l'ensemble de l'enseignement professionnel agricole et 48 % de l'ensemble des établissements (figure 1).

362 établissements étaient affiliés à l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (UNMFREO) et 5 à l'Union Nationale Rurale d'Éducation Populaire (UNREP), parmi lesquels 4 adhèrent à l'Association de Formation et d'Action Sociale des Écuries de Courses (AFASEC). Les établissements offrent des formations à visée professionnelle, préparant aux diplômes de Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAP agricole), de baccalauréat professionnel ou technologique dans une des séries préparées au sein de l'enseignement agricole, de Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA). Ils accueillent également des élèves dans les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de seconde générale et technologique ainsi que dans le dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA) (tableau 1).

En moyenne, un établissement accueille 137 élèves et étudiants et un groupe-classe regroupe 21 apprenants. Si le portrait d'un établissement-type devait être dressé, il serait constitué de classes de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et de formations de niveau IV (baccalauréat) orientées dans le secteur professionnel des services. Il serait plutôt implanté dans le Grand-Ouest de la France. Les établissements recrutent principalement dans un rayon de 50 km autour d'eux.

Figure 1 - Répartition des effectifs et des établissements par région administrative (hors DOM TOM)

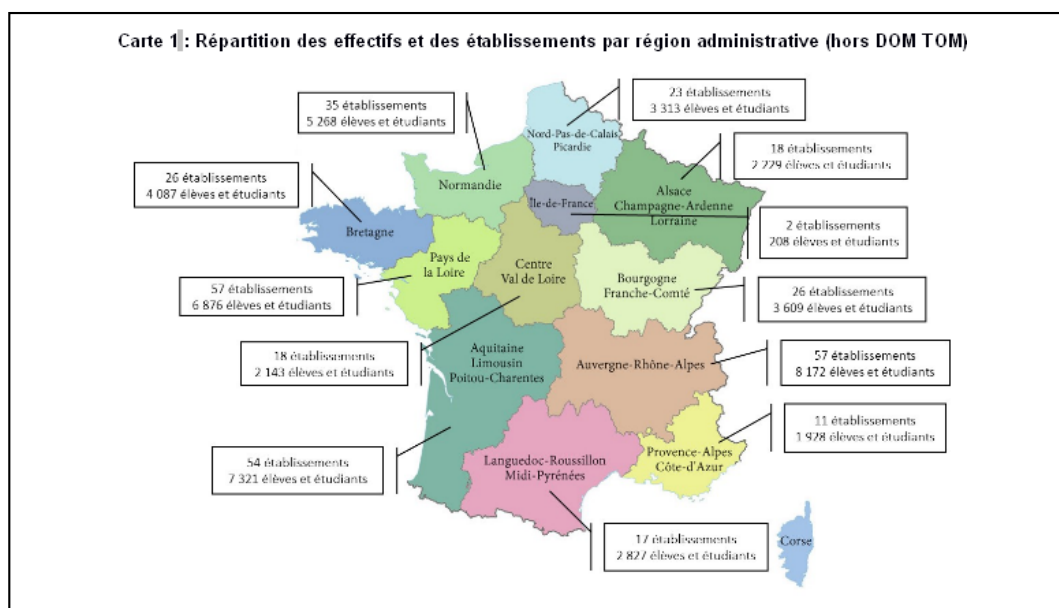


Tableau 1 - Décompte des effectifs de classes et d'élèves

Niveau des formations	Classe	Secteur professionnel	Nombre de classes / sections	Nombre d'élèves	Part%	Densité moyenne par classe
Infra V	Cycle orientation collège 1/1 (DIMA)		73	201	31	3
	1er cycle général (cycle orientation collège 1/1 - 1/2 et 2/2)		627	15 548		25
Niveau V	CAPA (1/2 et 2/2)	Aménagement	51	812	12	16
		Production	142	1 774		12
		Services	166	3 240		20
Niveau IV	Cycle détermination des lycées 1/1 (BAC GENE)		12	226	54	19
	Bac PRO (Bac pro 1/2 er bac pro 2/2, Seconde Pro 1/1)	Production	3	23		8
		Services	14	218		16
		Transformation	2	20		10
	BAC PRO AG (Bac pro 1/2 et bac pro 2/2, Seconde Pro 1/1)	Aménagement	176	2 760		16
		Production	483	9 018		19
		Services	536	14 296		27
		Transformation	5	68		14
	BAC TEC AG (bac techno 1/2 et bac techno 2/2)		18	263	15	
Niveau III	BTSA (BTSA 1/1 - 1/2 et 2/2)	Aménagement	12	358	3	30
		Production	42	905		22
		Services	27	429		16
		Transformation	4	57		14
TOTAL			2 393	50 216	100	21

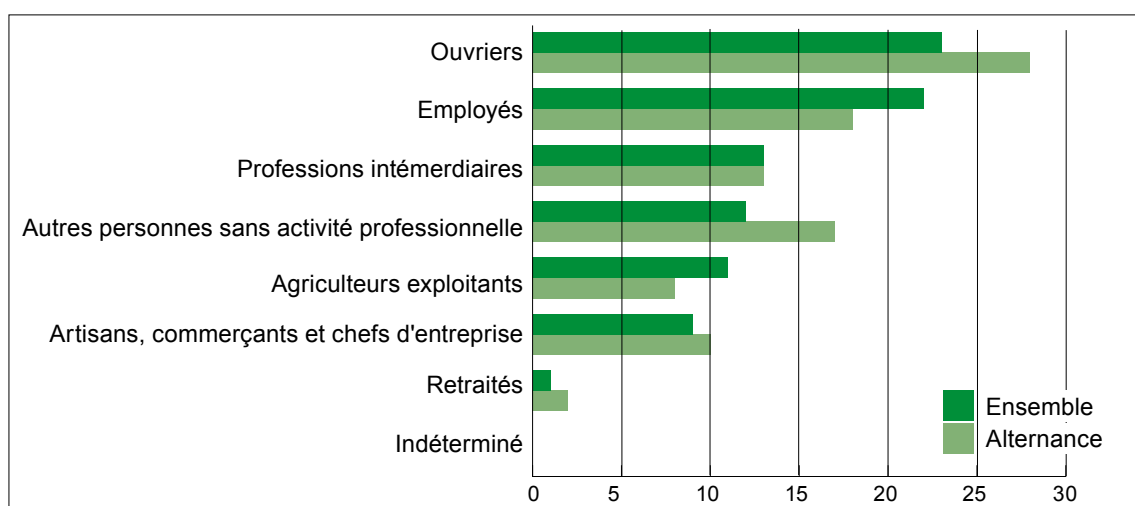
Note : Dans le cas d'une formation en deux ans, deux classes sont décomptées ; trois dans le cadre d'une formation en trois ans.

Source : DGER, Effectifs des établissements, année scolaire 2015-2016, traitement Amnyos

Les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> accueillent les élèves les plus jeunes (14 et 15 ans) et les classes de BTSA les plus âgés (19 ans). L'âge moyen s'élève bien sûr avec le niveau de la formation. La moyenne d'âge des élèves des établissements fonctionnant par alternance sous statut scolaire est identique à celle de l'ensemble de l'enseignement agricole. Les filles y sont plus nombreuses que les garçons et cette tendance est encore plus marquée dans les établissements orientés vers les formations du secteur des services.

L'appartenance sociale des parents des élèves et étudiants dans les établissements mettant en œuvre l'alternance sous statut scolaire se distingue de celle de l'ensemble de l'enseignement agricole, par une plus grande proportion d'enfants d'ouvriers, de personnes sans activité professionnelle et d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise (figure 2). Il en résulte une plus forte proportion d'élèves et étudiants boursiers : 40 % pour l'enseignement en alternance sous statut scolaire pour 35 % pour l'ensemble de l'enseignement professionnel agricole.

Figure 2 - Répartition de l'origine sociale des élèves pour l'ensemble de l'enseignement agricole et pour l'alternance sous statut scolaire



Source : DGER, PCS établissement 2015, traitement Amnyos

Parmi les 50 000 élèves présents en moyenne, sur une année scolaire, dans les établissements mettant en œuvre l'alternance sous statut scolaire, la moitié n'était pas présente au sein de l'établissement l'année scolaire précédente. Le taux moyen de renouvellement annuel des élèves est ainsi proche de 50 %. Ces nouveaux entrants viennent plus souvent d'établissements scolaires de l'Éducation nationale ou de classes d'apprentissage (hors agriculture) que de classes de l'enseignement agricole.

Le passage de la première année de CAP agricole en deuxième année se fait dans les mêmes proportions que pour l'ensemble de l'enseignement agricole (de l'ordre de 75 %). En revanche, le taux de passage de première en classe terminale du baccalauréat professionnel se fait dans des proportions légèrement moindres (83 % pour 85 %), de même que le passage de 1<sup>ère</sup> année de BTSA vers la 2<sup>e</sup> année (78 % pour 79 %). Ils ne quittent pas pour autant l'établissement et sont accompagnés pour une année supplémentaire.

## 1.2. Un niveau de performance pour les jeunes et les établissements proche de celui de l'ensemble de l'enseignement agricole

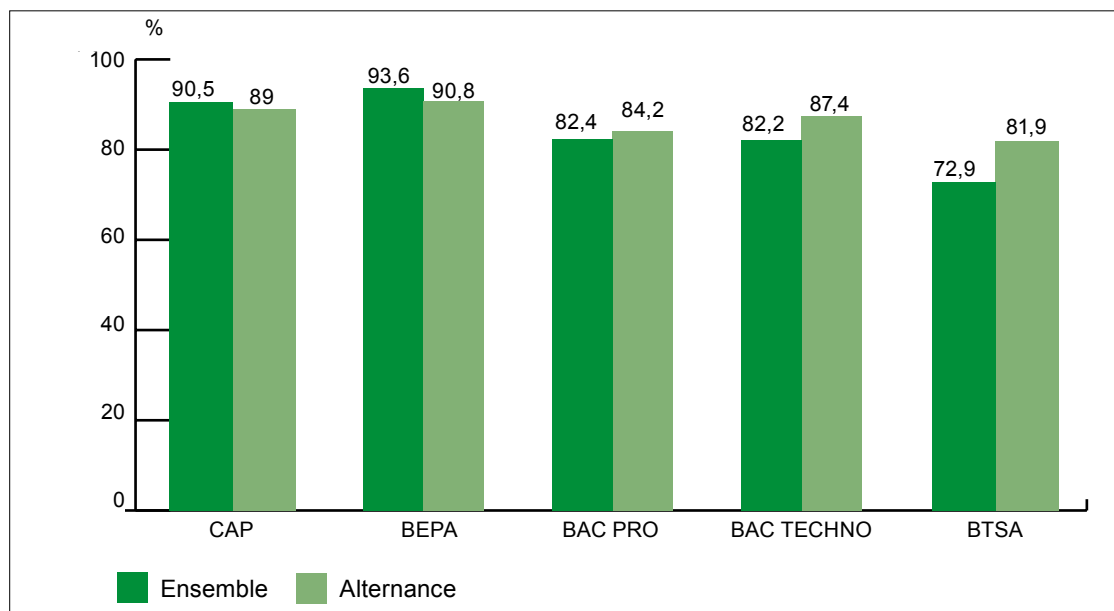
Le taux de réussite aux examens se calcule en rapportant le nombre d'admis au nombre de présents à l'examen : il permet de connaître la proportion de candidats à l'examen qui l'obtiennent. La situation à 33 mois des diplômés de l'enseignement agricole permet de connaître la part d'entre eux qui poursuit des études et la part qui entre sur le marché du travail, et notamment la part de ceux qui s'insèrent professionnellement.

Le taux moyen de réussite aux examens (session définitive de 2015) pour les élèves et étudiants des établissements mettant en œuvre l'alternance sous statut scolaire est de 87,4 %, pour l'ensemble des examens relevant de l'enseignement agricole. Ce taux prend en compte les résultats enregistrés à l'examen du CAP agricole, du baccalauréat (professionnel et technologique) et du BTSA. Il intègre également les résultats au Brevet d'Études Professionnelles Agricoles (BEPA), diplôme intermédiaire qu'il est possible d'obtenir au cours du cursus de 3 années qui conduit au baccalauréat professionnel.

Ces résultats sont à nuancer selon la nature du diplôme et le secteur professionnel de référence. Ainsi, le taux de réussite au CAP agricole du secteur de l'aménagement est de 81 %, alors que celui du CAP agricole du secteur de la production est de 92 %, comme celui du secteur des services. En outre, plus le niveau de diplôme est élevé plus le taux de réussite aux examens diminue.

Par comparaison avec l'ensemble de l'enseignement agricole, les taux de réussite aux examens sont légèrement supérieurs pour l'alternance sous statut scolaire pour les CAP agricole et les BEPA, et à l'inverse légèrement inférieurs pour le bac pro (figure 3). L'écart est plus marqué pour les baccalauréats technologiques et les BTSA (tableaux 2).

Figure 3 - Taux de réussite aux examens par type de diplôme



Source : DGER, Résultats aux examens 2015, traitement Amnyos



Tableaux 2 : Taux de réussite par grand secteur et par type de diplôme

Diplôme	CAPA		(BEPA)		BAC PRO	
	Alternance sous statut scolaire	Ensemble enseignement agricole	Alternance sous statut scolaire	Ensemble enseignement agricole	Alternance sous statut scolaire	Ensemble enseignement agricole
Production	92,10 %	90,00 %	94,30 %	91,80 %	77,90 %	79,70 %
Transformation	-	-	90,90 %	91,40 %	100 %	87,5
Aménagement	81,10 %	78,20 %	88,40 %	86,50 %	82,30 %	85,50 %
Services	92,10 %	92,60 %	94,30 %	91,60 %	85,40 %	86,50 %

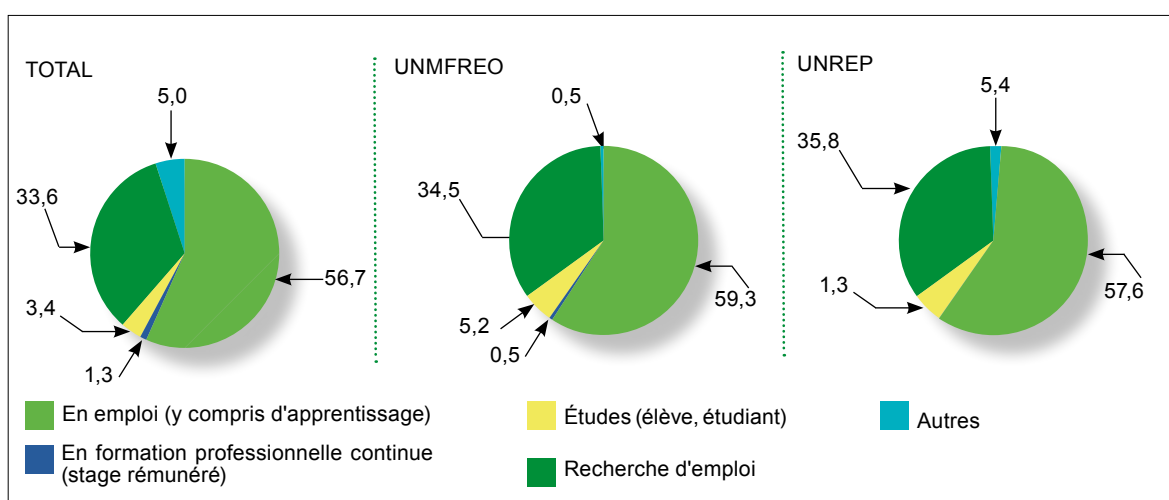
Diplôme	BAC TECHNO		BTSA	
	Alternance sous statut scolaire	Ensemble enseignement agricole	Alternance sous statut scolaire	Ensemble enseignement agricole
Production	-	-	74,90%	85,30%
Transformation	-	-	71,40%	85,70%
Aménagement	-	-	68,00%	76,70%
Services	-	-	73,10%	79,80%
Générale et technologique	82,20%	87,40%	-	-

Source : DGER, résultats aux examens, session 2015, traitement Amnyos

### 1.3. Une bonne insertion professionnelle pour les diplômés du CAP agricole, plus difficile pour ceux du baccalauréat professionnel et du BTSA

Dans une période relativement peu favorable à l'emploi des jeunes, les diplômés des formations de CAP agricole par la voie scolaire de l'enseignement professionnel agricole sont majoritairement en emploi (57 %). Les élèves issus des MFR le sont à hauteur de 59 % (figure 4).

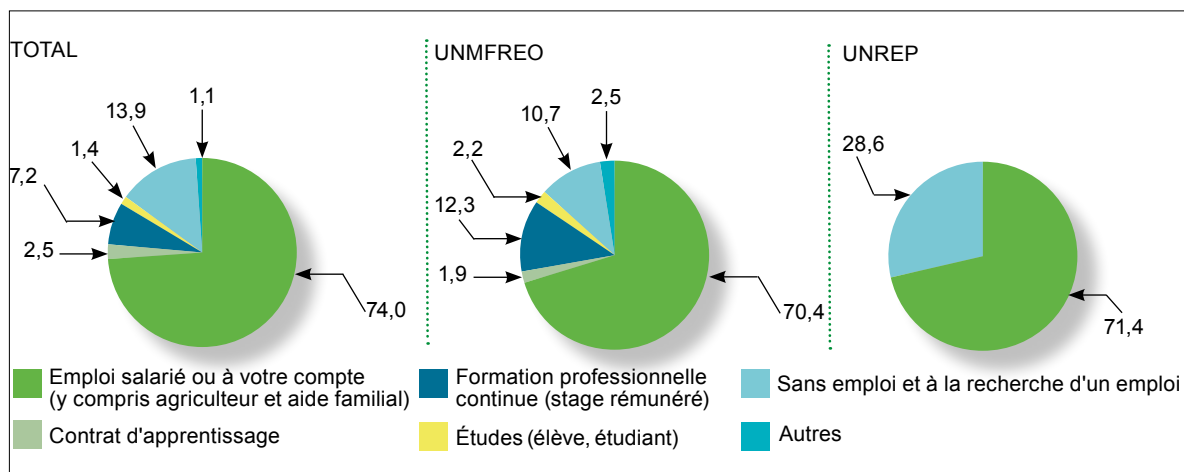
Figure 4 - Situation à 33 mois des diplômés du CAP agricole par la voie scolaire de l'année 2011 selon l'affiliation, au 1<sup>er</sup> mars 2014



Source : DGER, Le cheminement scolaire et l'insertion professionnelle des diplômés de CAP agricole en 2011, document de travail janvier 2015, traitement Amnyos

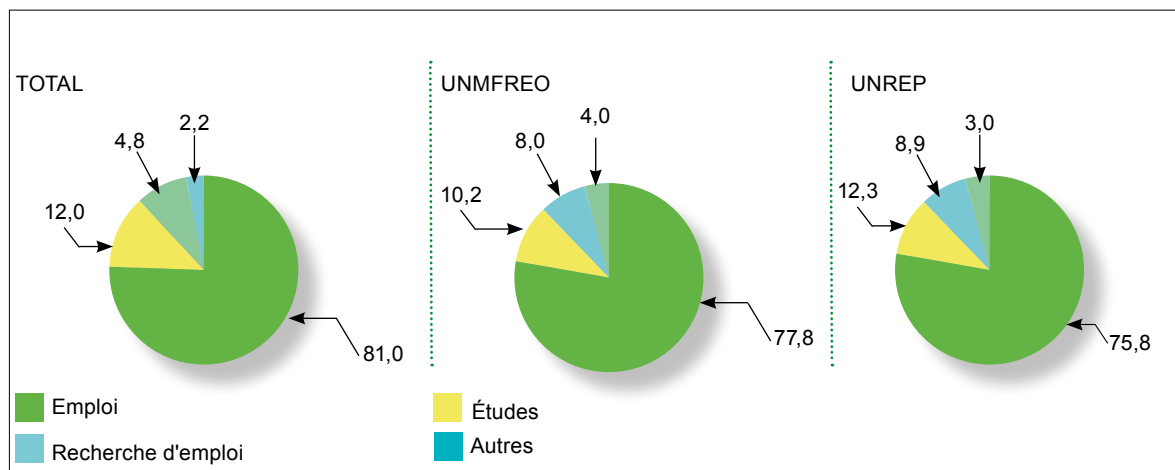
Ces taux passent à 81 % pour l'ensemble des BTSA de la voie scolaire de l'enseignement professionnel agricole et à 78 % pour les BTSA issus des MFR (figure 6). Pour les bacheliers professionnels et les diplômés du BTSA, les diplômés des MFR sont proportionnellement plus nombreux à poursuivre des études.

**Figure 5 - Situation à 33 mois des diplômés du baccalauréat professionnel par la voie scolaire de l'année 2009 selon l'affiliation, au 1<sup>er</sup> mars 2012**



Source : DGER. Le cheminement scolaire et l'insertion professionnelle des diplômés en 2009 du bac professionnel, du BTA, du bac S, du bac technologique – Enquête réalisée en 2012, document de travail janvier 2013, traitement Amnyos

**Figure 6 - Situation à 33 mois des diplômés du BTSA par la voie scolaire de l'année 2010 selon l'affiliation, au 1<sup>er</sup> mars 2013**



Source : DGER. Le cheminement scolaire et l'insertion professionnelle des diplômés de BTSA en 2010, document de travail janvier 2014, traitement Amnyos

#### 1.4. Une grande diversité entre les établissements

Les données réunies ont fait l'objet d'une série de traitements statistiques (recherche de correspondances, analyse en composantes principales, etc.). Nous avons cherché à établir les relations de cause à effet possibles entre différentes variables : effectifs et taux de réussite des établissements, filières représentées dans l'offre de formation et niveaux

des diplômes, caractéristiques des élèves (retard scolaire, catégories socio-professionnelles de leurs parents).

Le travail réalisé, fragile vu le nombre restreint de relations testées, donne à voir une grande diversité d'établissements. Aucune des variables retenues n'est normalement distribuée, c'est-à-dire que les caractéristiques choisies pour définir l'établissement ne se répartissent pas de façon homogène autour d'une valeur centrale. En dehors de la variable « taille des établissements », aucune corrélation linéaire avec le taux de réussite aux examens n'a été mise en évidence, mais des corrélations non linéaires existent entre le taux de réussite aux examens et les variables « niveau III », filière « services » et filière « aménagement ».

Dans un second temps, l'analyse en composantes principales nous a permis de segmenter l'ensemble des établissements en classes. Les contours de celles-ci ne sont pas parfaitement dessinés, et il semble impossible d'en déduire une typologie très opératoire. Les 7 classes ainsi construites ont toutefois servi de base pour sélectionner les établissements à visiter dans le cadre de l'approche qualitative.

## **2. Un système reposant sur trois piliers : un projet éducatif, des conditions spécifiques d'accueil et des méthodes pédagogiques**

Au moment de constituer l'échantillon d'établissements à visiter, nous avons veillé à conserver la diversité des profils et les équilibres existants, en particulier dans les niveaux de formation, les spécialités de formation, le volume des effectifs et les régions. Les 15 établissements retenus sont précisés sur la figure 7.

Nos investigations ont été conduites sur les mois de septembre et octobre 2016. Elles n'ont pas permis d'observer des séquences liées à l'évaluation des élèves (mise en œuvre du contrôle en cours de formation et relation avec les jurys). En revanche, nous avons pu réunir un riche matériau : documents pédagogiques, entretiens avec le personnel enseignant, observation de séquences en salle de cours, rapports financiers, réponses à un questionnaire, etc.

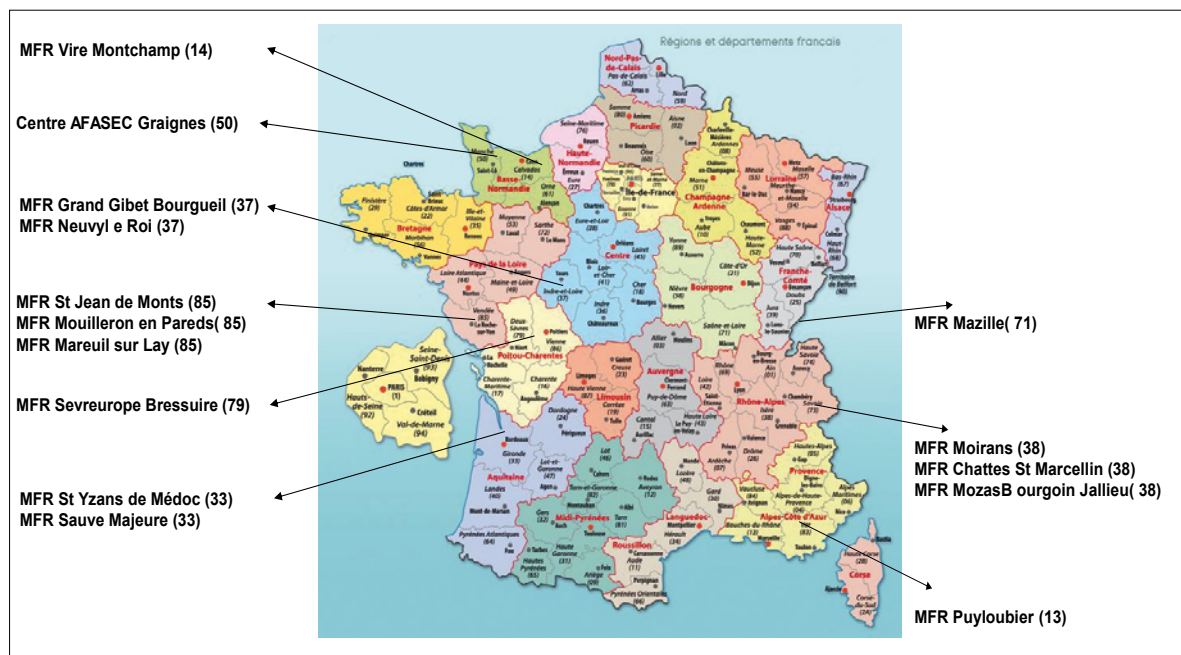
Dans les sections suivantes, nous réorganiserons ces éléments de façon à dégager les schémas récurrents qui constituent la spécificité de l'alternance sous statut scolaire.

Les déclarations de principes, telles qu'on peut les trouver dans les textes fondateurs ou dans les discours de l'institution sur elle-même, mettent en valeur un « projet éducatif » et des conditions d'accueil spécifiques des jeunes (2.1.). Dans la salle de classe, l'observation de séquences pédagogiques permet de voir ces valeurs et ces dispositifs mis à l'épreuve des interactions avec les élèves (2.2.). Enfin, nous reviendrons sur les réponses des élèves à un questionnaire, mis en place dans le cadre de l'étude, concernant leur niveau de satisfaction envers les formations (2.3.).

### **2.1. Un projet éducatif et des conditions d'accueil spécifiques**

Le projet éducatif de l'alternance sous statut scolaire vise un accompagnement permanent par les adultes présents sur le centre de formation.

Figure 7 – Établissements visités pour la réalisation de l'enquête qualitative



Source : Groupe Amnyos, 2016, rapport final, tome 1, p.15.

### Le projet éducatif des établissements

Au cours des visites au sein des établissements, une formule-slogan est revenue à plusieurs reprises : « La MFR est d'abord un lieu de vie » (encadré 1).

D'autres maximes régulatrices ont été formulées au cours de nos entretiens :

- la construction de l'identité et la place dans la communauté. Que ce soit dans sa tenue vestimentaire, son langage, la mise en mots de son projet de vie, pas une occasion n'est manquée pour travailler – en cours comme lors d'un repas – la question explicite : « en étant ici à faire ce que tu fais, qui es-tu et qui veux-tu devenir ? ».

- la restauration d'un rapport au savoir engageant. Dans le cas de jeunes entrants en MFR suite à une expérience de disqualification et/ou d'échec scolaire, le rapport au savoir est perçu comme une source d'ennui et/ou de souffrance. Éduquer au plaisir du savoir devient un objectif majeur. Une panoplie de méthodes et de techniques pédagogiques est déployée par les adultes présents dans le centre pour développer la curiosité intellectuelle.

- la restauration d'un rapport constructif à l'autorité. La reconnaissance de l'autorité se construit de part et d'autre de la relation, en partant d'une symétrie de principe entre l'élève et le formateur.

- le renouvellement de l'estime de soi.

Ces valeurs et mots d'ordre trouvent leur prolongement dans des choix d'organisation de la vie au sein de l'établissement, et dans des conditions d'accueil des jeunes originales. L'internat (quasi-)obligatoire, la fonction de moniteur- formateur, la place des familles et le rôle des maîtres de stage sont des traits emblématiques qui fondent une revendication de « spécificité » de l'alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole.

### L'internat

La quasi-totalité des établissements dispose d'un internat et le statut d'interne est fortement encouragé. La vie en internat est présentée comme un axe central dans le processus éducatif. Les personnes rencontrées dans le cadre de nos visites ont insisté sur le fait que cette vie en internat est proposée aux jeunes pour un apprentissage de la vie en collectivité dans le respect de l'autre, ainsi qu'un apprentissage du respect des horaires et

### Encadré 1 - Les statuts des MFR

Les objectifs de l'association (MFR) sont :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants qui fréquentent la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale, et d'assurer toutes activités d'éducation populaire ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

Sont membres de l'association :

- obligatoirement et de plein droit les parents ou représentants légaux des élèves inscrits à la MFR ;
- les pères et mères de famille, autres que ceux mentionnés [précédemment] et les personnes physiques représentatives du milieu où est implantée la MFR, notamment les maîtres de stage ou d'apprentissage, qui

sollicitent leur adhésion à l'association et sont agréés par le conseil d'administration ;

- peut également être membre honoraire, bienfaiteur ou donateur de l'association, toute personne physique qui adhère comme tel à l'association, qui est agréée par le conseil d'administration et acquitte sa cotisation annuelle.

L'ensemble des membres actifs constitue l'assemblée générale de l'association qui se réunit au moins une fois par an. Elle procède au renouvellement des membres du conseil d'administration (6 à 24 membres élus parmi les membres actifs, composé pour moitié de pères et mères de familles ou représentants légaux ayant ou ayant eu à une époque remontant à moins de 3 ans, un ou des enfants dans la MFR). Un bureau est composé d'un président (qui représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile), un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un trésorier et éventuellement un ou plusieurs membres.

Source : extrait des statuts type des associations MFR

d'un contrat de vie. Ils justifient également la volonté d'imposer l'internat aux élèves pour la cohésion qu'il crée au sein des groupes classes, favorable et propice au travail.

Hors temps scolaire, la vie en internat est rythmée par plusieurs types d'actions socio-culturelles : la participation obligatoire à des activités culturelles ou sportives auxquelles le jeune doit s'inscrire à l'année ou à la semaine ; des veillées au sein de l'établissement organisées après le dîner ; la participation à des clubs ; l'organisation et la participation à des événements (pièces de théâtre, etc.) et la participation à des voyages et séjours à l'étranger.

#### **La fonction de moniteur-formateur**

Les moniteurs-formateurs sont associés à l'éducation des jeunes par leur « exemplarité » (encadré 2). Cette notion peut sembler désuète mais, dans le cadre pédagogique des établissements visités, elle signifie qu'un adulte en position de former des adolescents endosse un rôle de figure tutélaire. Il assure à la fois un cadre ferme de règles de vie et garantit un espace-temps protégé, dans lequel l'erreur est possible, car faisant l'objet d'attentions et d'une interprétation co-élaborées avec le jeune.

Le rôle éducatif des moniteurs est primordial : ils exercent des activités de face-à-face et des activités périphériques comme les voyages d'études, des activités socioculturelles, etc. Ils participent à la vie en communauté dans le cadre des repas, des soirées et parfois des temps libres. Ils font le lien avec les autres adultes, à commencer par les cadres, les personnels administratifs et de service. Ils interagissent également avec les maîtres de stage, les partenaires de la vie locale et les familles.

### **Le rôle des maîtres de stage**

Les maîtres de stage sont fréquemment d'anciens élèves des MFR. Ils cherchent à développer le projet de vie de l'élève sans forcer sur l'apprentissage du métier en particulier, mais plutôt en développant la prise de conscience de la place dans l'entreprise, l'autonomie, la valorisation des efforts, la curiosité.

Comme les parents, les maîtres de stage sont associés à la vie de l'établissement par des échanges téléphoniques fréquents avec les adultes du centre. L'équipe pédagogique conseille aux maîtres de stage d'être à l'écoute, de faire preuve d'attention et de prendre en considération toutes les questions, les intérêts, les réactions et remarques des jeunes, pour s'en saisir comme occasions d'apprendre. Les adultes sont omniprésents et complémentaires.

### **La place des familles**

Les MFR sont des associations familiales, de par la présence des familles au sein des adhérents et des conseils d'administration. Ce n'est pas le cas pour les établissements de l'UNREP, dans lesquels les familles ne sont pas membres des conseils d'administration. La place des parents dans les MFR est cependant différente selon les établissements. Les plus actifs sont membres du conseil d'administration, voire du bureau.

De nombreuses initiatives viennent des parents : proposer des ateliers pour découvrir une technique, une machine, etc. Des initiatives de l'établissement peuvent également susciter leur implication : co-voiturage des jeunes, encadrement d'un groupe pour l'organisation d'une foire-exposition locale, aide à l'installation d'un rucher, tutorat sur l'entretien d'une vigne, etc. Considérés comme des acteurs éducatifs, les parents sont « accompagnés » dès les classes de 4e par l'équipe éducative pour tenir un rôle dans la qualification du plan d'étude.

## **2.2. La mise en pratique des principes pédagogiques**

Au-delà de l'analyse des doctrines et de la description des dispositifs pédagogiques « sur le papier », l'observation de séquences pédagogiques nous a permis de mieux apprécier les spécificités de l'alternance dans les périodes en établissement.

### **Le plan de formation ou « plan d'étude »**

Le travail des moniteurs-formateurs s'appuie sur les référentiels de formation produits par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Une phase importante d'ingénierie de formation, au sein de l'établissement, permet d'articuler les savoirs d'action et les savoirs formalisés selon une pédagogie d'alternance intégrative.

Au cœur de ce dispositif, le « plan d'étude » est un contrat d'observation passé avec le jeune afin qu'il explore une thématique lors de sa période de terrain. Il est établi à l'année et co-construit en équipe pédagogique, grâce à des groupes de travail qui réunissent les acteurs concernés par le traitement des thématiques. Ces acteurs ne sont pas seulement les moniteurs formateurs mais également tout adulte impliqué dans la thématique, comme par exemple le chef cuisinier au sujet de l'alimentation. En moyenne, six grandes thématiques sont abordées chaque année.

Le plan d'étude organise les apprentissages suivant les séquences suivantes :

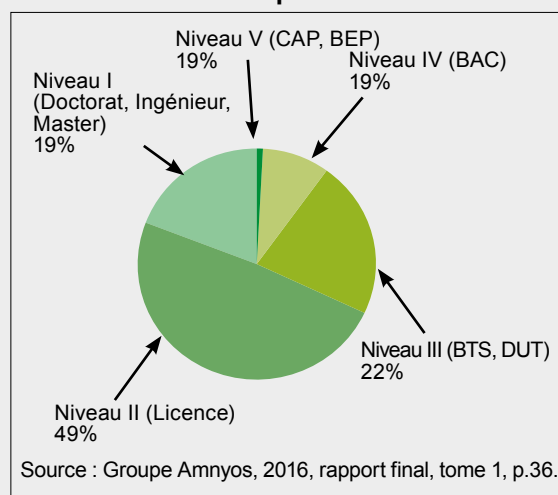
1 - la thématique est défrichée collectivement. Elle part d'un travail sur les représentations des jeunes qui émettent des hypothèses.

## Encadré 2 - Le recrutement et les conditions d'emploi des moniteurs des MFR

Recruté sur proposition du directeur d'établissement faite au conseil d'administration, le moniteur est titulaire des diplômes ou titres nécessaires à l'enseignement. Il doit acquérir la formation pédagogique de l'ANFRA (Association nationale pour la formation et la recherche pour l'alternance), au plus tard dans les trois ans qui suivent l'embauche. Le rapport de branche 2015 fait état de 83 % des moniteurs titulaires ou en cours d'acquisition de cette qualification pédagogique. Si le niveau III est requis au minimum, la quasi-totalité des recrutements se fait au niveau II (figure 8). Les moniteurs sont par ailleurs incités à suivre un Master 2. Leur contrat est le plus souvent un contrat à durée indéterminée (CDI) de droit privé.

Selon le rapport de branche UNMFREO 2015, il y avait à cette date 4 663 moniteurs au sein du réseau (sur les 412 associations MFR dénombrées, parmi lesquelles seules 365 sont sous contrat avec le ministère de l'Agriculture au titre de l'alternance sous statut scolaire). Ce nombre est en légère augmentation entre 2014 et 2015 (+ 81 moniteurs, soit + 2 %). La population des moniteurs est majoritairement féminine (58 %).

Figure 8 - Effectifs des moniteurs-formateurs selon le niveau de diplôme



Pour ce graphique il conviendrait d'enlever le « sans qualification » puisqu'il est inférieur à 1 %, ne se voit pas dans le graphique et que le total des % est égal à 100. Dans la version du Tome 1, le 0 % apparaissait. Du coup il me semblerait plus judicieux d'inverser la

légende en commençant par le Niveau I et finissant par le niveau V.

En moyenne sur l'année, la durée du travail hebdomadaire est de 35 heures. Les semaines de présence des élèves sur l'établissement, les moniteurs sont 39h dans l'établissement auxquelles s'ajoutent les services (un service de midi par semaine et un service de petit déjeuner par semaine), les veillées (en moyenne une veillée par mois jusqu'à 22h) et des activités périscolaires. Les semaines peuvent ainsi aller jusqu'à 44 heures.

En contrepartie, le moniteur dispose de 5 à 7 semaines de RTT. Ses droits à congés payés sont de 5 semaines. Ainsi, globalement, le temps de face-à-face annuel est en moyenne de 650 heures (40 % du temps de travail) et varie en fonction du rythme de l'alternance des groupes de formation dans lesquels le moniteur intervient.

Le moniteur exerce une « fonction globale qui ne se réduit pas à des tâches parcellaires ni à une fonction limitée d'enseignant » (Sanselme, 2000). Selon la convention collective, quel que soit le statut ou le niveau des formations, le moniteur assure principalement trois missions : formation, animation et éducation. Le moniteur n'assure pas la surveillance des internats.

Les visites et enquêtes de terrain nous amènent à constater des nuances entre établissements quant à la manière de définir le contenu de l'obligation de service. Le plus souvent les moniteurs citent, comme exemples concrets : le face-à-face, l'accompagnement de l'élève sur son vécu en formation, la construction du plan de formation, la réalisation des plannings, la préparation des examens et la participation aux jurys, le contact avec les professionnels, dont les maîtres de stage et les acteurs du territoire, le contact avec les familles, le recrutement des élèves (portes ouvertes et/ou présentation des formations dans les établissements), le suivi des anciens élèves, les relais administratifs entre les élèves / étudiants et le secrétariat, l'organisation de manifestations extra-scolaires.

2 - une fois sur le terrain, les jeunes collectent des informations et mettent à l'écrit ce qu'ils ont compris. Cette étape exploratoire croise des sources diverses, dont les membres de la famille et le maître de stage.

3 - à son retour de stage, le jeune remet une étude. Ce document sert de support d'échange pour estimer les acquis et le reste à acquérir de manière individualisée. Ce même document sert de support à une mise en commun.

4 - dans la semaine, les activités pédagogiques – dont les disciplines générales – mobilisent les concepts et notions, méthodes et techniques liés à la thématique traitée.

Au retour, après une ou plusieurs semaines en entreprise, la séquence pédagogique s'ouvre sur un temps d'échanges à partir des informations collectées par chaque jeune. Les formateurs organisent des entretiens individuels avec les jeunes et font une lecture commentée de l'étude. Dans la semaine, toutes les activités (dont les cours, ateliers, travaux de groupe, etc.) sont dédiées à l'étude de la thématique (par exemple, l'alimentation), de manière à préparer les jeunes à l'évaluation des acquis.

### **La coordination pédagogique : réajuster le plan d'étude en cours d'année**

La coordination pédagogique est assurée dans le cadre de réunions le plus souvent hebdomadaires. Deux ensembles de motifs de concertation ont été relevés : les motifs liés à l'ajustement du plan d'étude et ceux liés à des « événements comportementaux ». Dans le premier cas, les réunions se tiennent régulièrement, en tout début ou fin de semaine. Elles sont l'occasion d'échanger sur les actualités internes à l'établissement mais aussi externes, dont certaines peuvent donner lieu à des inflexions du plan d'étude. Dans le second cas, il s'agit de réfléchir collectivement à des recours face à des débordements ou des signes avant-coureurs de mal-être chez un jeune, par exemple des résultats en baisse, un comportement répréhensible (non-respect du règlement intérieur, etc.).

Par l'articulation du dispositif autour du plan d'étude, le système pédagogique considère que le temps d'entreprise est « de même nature » que le temps en face-à-face pédagogique. Ils concourent tous les deux à la formation du jeune. Les MFR expliquent qu'il n'y a pas moins d'heures de cours puisque l'alternant – en même temps qu'il produit en entreprise – mène une activité exploratoire déclinée en trois dimensions : un volet cognitif, un volet d'analyse de pratiques et un volet de préparation au réinvestissement des informations collectées dans des cours, des exercices et des évaluations. Grâce au plan d'étude, temps en entreprise et temps en centre sont complémentaires (au sens de l'alternance intégrative), et couvrent les référentiels de formation.

### **Contextualisation, décontextualisation et recontextualisation**

En salle, le vécu des apprenants est systématiquement convoqué, quel que soit son niveau de qualification. Que les représentations proviennent d'expériences pragmatiques, d'observations ou de vidéos sur internet, le formateur, par un questionnement ouvert, permet à l'apprenant et au groupe de valoriser ce qu'il sait déjà.

#### **Exemple 1, tiré des observations à la MFR de Mazille (71)**

[Formateur] : qu'est-ce que vous mangez le plus ?

[Élève A] : des Smarties !

[Formateur] : quand on mange des Smarties, qu'est-ce qu'on mange ?

[Élève B] : du sucre... du chocolat ?

[Élève C] : des produits chimiques

[Élève D] : des œufs... du lait

[Élève E] : des colorants



Les notions sont ensuite reprises pour permettre aux apprenants d'élaborer des hypothèses concernant le thème étudié. Il ne s'agit pas de corriger ni même de séparer le vrai du faux, mais d'amener l'apprenant à mobiliser des ressources et à les combiner selon ce qu'il sait – quel que soit son degré de maîtrise de la situation à traiter.

Ce questionnement, assez libre, se resserre rapidement autour de trois composantes (dans cet ordre chronologique) : l'exploration des situations vécues (en famille, en stage, en établissement) ; l'exploration des noms et usages de matériel, techniques, gestes, ainsi que leur degré de dangerosité ; l'exploration des connaissances.

Cette phase du questionnement du « déjà su » peut être longue. Elle dure tant que les représentations du groupe ne sont pas épuisées. Nos observations montrent que le questionnement peut durer trente minutes sur une séance de deux heures. L'intention pédagogique est de valoriser l'apprenant en reconnaissant le socle de savoirs sur lesquels les apprentissages vont être bâtis.

Les situations de travail auxquelles les notions à apprendre sont rattachées sont très variables. Le formateur se rapproche ainsi du réel du travail vécu par les jeunes en stage et leur permet d'appréhender le traitement de situations non de manière mécanique et systématique, mais au contraire de manière systémique.

### **Exemple 2, tiré des observations à la MFR de Mozas (38)**

[Formateur] : si vous prenez du terreau et que vous le comprimez, qu'est-ce qui se passe ?

[Réponses] : (...)

[Formateur] : et du coup, comment vous faites pour améliorer la portance de votre sol pour passer mécaniquement dessus ?

[Réponses] : (...)

[Formateur] : et l'hiver, si le sol est gelé ?

[Réponses] : (...)

[Formateur] : et si ça va trop vite, comment on régule ?

[Réponses] : (...)

[Formateur] : et pourquoi on ne pourrait pas passer mécaniquement, même sur un sol gelé ?

Les jeunes sont amenés progressivement à des analyses multifactorielles et à établir des liens de subordination entre les variables et la nature de la situation.

### **Le recours à l'écrit pour établir le lien entre savoirs d'action et savoirs formalisés**

Le rapport à l'écrit est bloquant pour nombre d'apprenants, quels que soient les cycles et les niveaux d'apprentissage. En MFR, les formes d'écrits sont proposées graduellement au fur et à mesure que le plan d'étude et la thématique étudiée sont défrichés.

Trois modalités d'écrits reviennent fréquemment : les listes, les catégories sémantiques et les fiches à remplir / textes ou schémas lacunaires. La modalité des listes renforce la valorisation de la parole puisque la liste place les items sur un même plan de nature et d'importance. Les formateurs habituent progressivement les apprenants à commencer par une liste mais à ne pas s'arrêter là. Il s'agit plutôt de considérer la liste comme un état des lieux incomplet qu'il faut exploiter en mobilisant d'autres sources de connaissances.

Le travail autour des catégories sémantiques est une autre option. Par l'appellation, le dénombrement des usages, l'attribution à un métier, les notions, les matériels, les techniques, les vocables sont méthodologiquement répertoriés dans des catégories *ad hoc*.

La modalité des fiches à remplir est mobilisée graduellement tout au long de l'année. Plus l'année avance, plus la thématique étudiée est approfondie, plus les documents à compléter sont d'une complexité croissante et nécessitent une mise en mots claire, exhaustive, au vocabulaire précis. Le contenu des fiches passe progressivement de la description d'une activité (nom des équipements, nature des travaux, etc.) à des raisonnements combinatoires (à quelles conditions peut-on travailler en milieu confiné ? Quels travaux de maintenance présentent des risques ? Comment fait-on pour s'en prémunir ?).

### **2.3. L'alternance sous statut scolaire, une pédagogie qui séduit les jeunes**

Par le biais d'un questionnaire auto-administré à travers Google®, nous avons recueilli le point de vue de la moitié (1 018) des 2 000 élèves et étudiants fréquentant les quinze établissements visités, sur quelques points clés de l'alternance sous statut scolaire. Le questionnaire est resté en ligne du 16 septembre au 10 novembre 2016. Il était accessible depuis un lien adressé aux directeurs. Ceux-ci ont laissé les élèves et étudiants se connecter depuis les ordinateurs de l'établissement.

Les résultats présentés sont ceux des répondants (1 018), aucun redressement n'a été opéré. Aussi les résultats présentés ne peuvent être considérés comme représentatifs de la population des élèves et étudiants fréquentant les établissements mettant en œuvre l'alternance sous statut scolaire (près de 50 000).

Les répondants étaient majoritairement des garçons, plutôt scolarisés en classe de 3<sup>e</sup> et dans l'une des trois années du cycle de baccalauréat professionnel.

54 % déclarent qu'ils sont rentrés dans l'établissement parce qu'ils voulaient apprendre par alternance. Seuls 28 % affirment qu'ils veulent apprendre un métier en lien avec l'agriculture. L'entrée dans l'établissement se fait rarement par défaut : seuls 8 % disent ne pas avoir eu le choix et 4 % disent avoir fait le choix parce que c'était l'établissement le plus proche du domicile (encadré 3).

61,5 % des jeunes qui ont répondu au questionnaire, disent avoir connu l'établissement par le biais de la famille et d'amis. Les services de l'orientation et les établissements d'origine sont moins souvent cités (30,3 %). Le rythme de l'alternance est largement apprécié : 59 % trouvent qu'il leur convient parfaitement et 28 % aimeraient que le temps en entreprise soit plus long. Seuls 3 % aimeraient avoir plus de temps en cours.

Que ce soit pour l'internat, pour les salles de cours ou d'ateliers, pour les enseignements, ou encore pour l'accompagnement en entreprise, les élèves et étudiants estiment que la qualité est satisfaisante (respectivement 86 %, 92 %, 97 % et 95 %). Ils mettent en avant la qualité de l'accompagnement en entreprise considérant pour plus de la moitié d'entre eux (54 %) qu'il est « très satisfaisant ».

### Encadré 3 : Les critères de recrutement : la motivation avant les résultats scolaires

Le point de vue des élèves semble confirmer l'hypothèse selon laquelle ceux-ci intègrent l'établissement essentiellement par motivation. De façon générale, les établissements visités n'effectuent pas de sélection à l'entrée. Il n'y a pas de test d'entrée ou de classement : c'est la motivation qui prime, à condition d'avoir un bulletin scolaire cohérent avec la formation choisie et que le choix du jeune soit validé par la famille.

Avant l'inscription dans l'établissement, futurs élèves et familles participent à des journées portes ouvertes, journées de pré-rentree et entretiens avec des formateurs / moniteurs et l'équipe de direction. Lors des journées portes ouvertes, ou après celles-ci, les élèves et familles sont reçus en entretien afin de discuter individuellement de leurs motivations. Cet entretien individuel est un moment fort dans la pré-scolarité de l'élève, qui permet de détailler le « contrat de vie » (le règlement de l'établissement) ou, si le projet de l'élève ne coïncide pas avec l'établissement, de formuler une proposition de réorientation.

Pour les entrées en BTS, la sélection est plus fine, du fait du nombre important de candidats

au regard des places disponibles. Les futurs élèves passent systématiquement en entretien individuel afin de mesurer le projet et la motivation. Ils passent éventuellement des tests d'entrée sur leurs capacités à l'écrit.

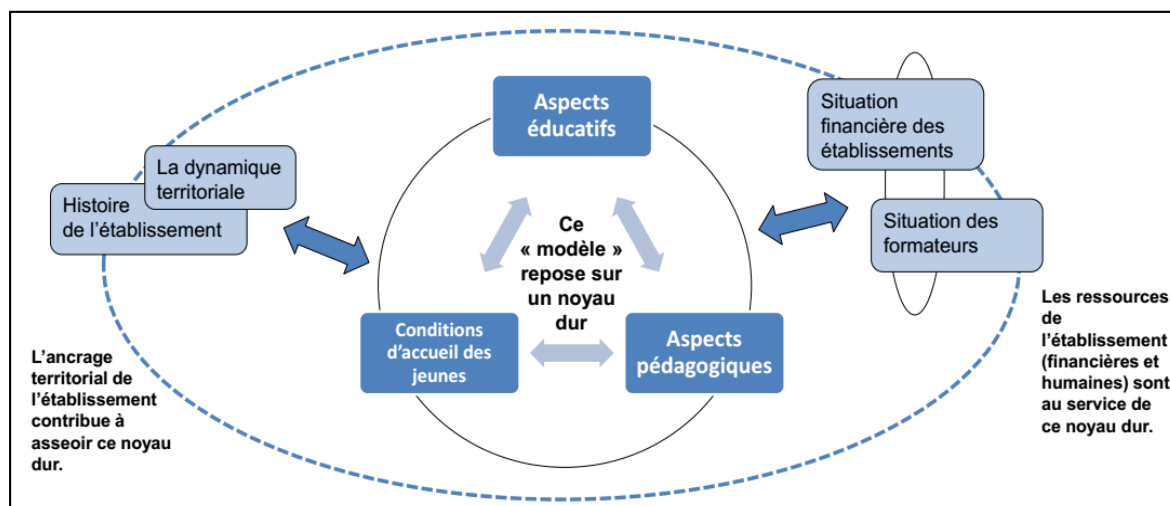
Enfin, pour certaines formations « rares », fortement attractives, les établissements mettent en place des modalités adaptées. C'est notamment le cas du centre AFASEC de Graignes (50), qui forme aux métiers des courses hippiques. Les épreuves de sélection permettent de valider l'intérêt de l'élève pour le monde du trot, de tester les aptitudes physiques du jeune et sa connaissance des gestes à adopter auprès d'un cheval, afin de composer des groupes de niveau pour la scolarité.

Cette sélection se déroule en plusieurs phases : tests scolaires sur les connaissances de base (mathématiques, français et anglais) ; entretiens de motivation pour valider l'adéquation entre les intérêts de l'élève et de l'établissement ; test d'application en écurie afin d'apprécier les réactions du jeune auprès d'un cheval et ses connaissances ; visites médicales, tests psychologiques (capacité et efficacité intellectuelle).

## 3. Des établissements ancrés dans les territoires, mais qui présentent certaines fragilités

Quelles sont les conditions institutionnelles du succès de l'alternance sous statut scolaire ? Jusqu'ici, nous avons principalement traité des dynamiques pédagogiques, en nous intéressant aux discours, aux acteurs et à l'organisation des ressources (humaines et matérielles), à l'intérieur de l'établissement et de la salle de classe. Comme nous l'avons dit précédemment, l'alternance sous statut scolaire repose sur un triptyque composé d'un projet éducatif, d'un projet pédagogique et de conditions d'accueil spécifiques (recrutement sur la motivation, internat, alternance renforcée, etc.) (figure 9).

Figure 9 : Le système d'action de l'alternance sous statut scolaire



Source : Groupe Amnyos, 2016, rapport final, tome 1, p.65.

### 3.1. L'ancrage dans les territoires : un atout pour les établissements et pour les jeunes

L'enquête nous a permis de recueillir des informations sur les rapports entre les établissements et leur environnement. Ceux-ci tissent des liens avec un grand nombre de partenaires. Cet ancrage dans les territoires est une autre spécificité, qui contribue à asseoir le modèle de l'alternance sous statut scolaire.

Des ressources importantes qui permettent au système de « vivre », proviennent de l'extérieur et sont à renouveler en permanence. Il s'agit en premier lieu des personnels des MFR et en particulier des moniteurs.

Un établissement contribue au développement local grâce, en premier chef, à son réseau de maîtres de stages partenaires. Eux-mêmes parfois anciens élèves ou parents d'élèves, ils ont la possibilité de s'investir dans la vie de l'association qui gère ces établissements. L'implication des établissements dans les réseaux professionnels locaux semble également décisive. L'objectif est de se faire reconnaître comme acteur essentiel du système éducatif et du contexte socio-économique local. Le lien avec le milieu professionnel est essentiellement entretenu par l'équipe pédagogique. Ce sont les responsables de filières et référents techniques de MFR qui assurent les visites en entreprise pour le suivi des jeunes. La crédibilité de la MFR se joue aussi dans la qualité de l'expertise métier détenue par les référents filières et les référents techniques.

De cette qualité dépend le potentiel d'accueil des élèves sur les périodes de stage et donc la qualité de l'alternance et du système pédagogique. Que ce soit dans les secteurs de la production, de l'aménagement ou des services, toute occasion de créer des liens avec le milieu professionnel est saisie. Des établissements sont adhérents à des réseaux professionnels (Union nationale des entreprises du paysage, par exemple). D'autres fédèrent sur leur site les réseaux de développement agricole (services de chambres d'agriculture, syndicats professionnels, etc.). Les établissements de l'UNREP-AFASSEC mettant en œuvre l'alternance sont très proches des réseaux professionnels des courses hippiques.

Les établissements font partie intégrante des réseaux des établissements de formation du territoire. Ils sont associés, à des niveaux différents selon les régions, dans les actions coordonnées par les Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) des DRAAF. Ainsi, dans certaines régions ils sont adhérents au réseau documentaire RENADOC. Ils développent des activités de coopération internationale et mobilisent les dispositifs ERASMUS, les dispositifs d'octroi de bourses de stages à l'étranger et les moyens spécifiques proposés par les Conseils régionaux.

Ils participent à des journées pédagogiques organisées au niveau des SRFD, par exemple sur la rénovation d'un diplôme ou d'une spécialité, et à des rencontres annuelles de l'ensemble des directeurs de tous les établissements. Les représentants des Fédérations régionales et départementales des MFR participent activement aux démarches associées à la préparation des Plans régionaux de l'enseignement agricole (PREA).

Ils sont également intégrés dans les systèmes éducatifs locaux (Éducation nationale, CFA, etc.). Ils organisent des journées portes ouvertes pour les collèges des bassins d'éducation et de formation (Éducation nationale), et les moniteurs vont présenter les établissements dans les collèges. Des collaborations ponctuelles entre établissements peuvent voir le jour (accueil d'internes de lycée d'enseignement général par exemple).

### **3.2. Certains établissements connaissent des situations économiques et financières délicates**

L'étude a posé la question de la solidité économique et financière des établissements, en tenant compte de deux indicateurs :

- celui de la rentabilité (reposant sur trois informations : le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat exceptionnel) ;
- celui de la solvabilité (évaluée par le ratio entre les capitaux propres et les actifs du bilan).

En l'espace de quatre années, la situation économique s'est dégradée. Entre 2011 et 2014, les associations gérant les établissements (MFR) ont connu une diminution importante de leurs résultats : globalement, les gains réalisés en 2011 et 2012 ont été effacés par les pertes de 2013 et 2014. Il est à noter cependant qu'un accord de plafonnement de l'aide financière est intervenu en 2013 entre l'État et l'Union nationale des MFR, contribuant à cette tendance.

Le contexte est peu favorable pour les établissements : le vivier de recrutement se resserre, en lien avec la baisse démographique des tranches d'âges concernées ; la réforme des collèges freine le départ des jeunes en fin de classe de 5<sup>e</sup> qui rejoignent les classes de 4<sup>e</sup> de l'enseignement agricole. D'un point de vue économique, les investissements immobiliers auxquels les établissements sont confrontés sont parfois lourds (mise aux normes, rénovation ou réhabilitation, construction) et les ressources par subventions des collectivités territoriales sont en baisse. Ainsi en 2014, près de la moitié des MFR présentait un résultat comptable négatif.

Par ailleurs, les retards de paiement des aides financières de l'État, la baisse des subventions des collectivités territoriales et la diminution des bourses attribuées aux élèves (à compter de la rentrée 2016) contribuent également à fragiliser la trésorerie des établissements.

La pratique de l'alternance et l'ancrage fort dans le monde professionnel de proximité incitent les associations de gestion des établissements à développer des activités en lien avec l'apprentissage et la formation professionnelle continue. 75 % des établissements déclarent une activité de formation continue et 43 % une activité d'apprentissage. La contribution financière du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est de l'ordre de 46 % des ressources pour les établissements relevant du réseau MFR. L'analyse financière montre que les activités d'apprentissage et de formation continue sont génératrices de ressources et viennent compléter celles de la formation initiale (qui couvrent les frais de mise en œuvre des formations mais pas les charges de structure). Là des ressources liées à cette activité sont enregistrées, le modèle économique apparaît plus performant.

Les établissements qui disposent de formations en apprentissage ont su mettre à profit les aides des Conseils régionaux pour développer tel ou tel service : démarche qualité, renforcement des équipes éducatives et de surveillance, etc. Ils bénéficient également de crédits d'investissement à caractère pédagogique permettant de développer l'usage du numérique par exemple.

Enfin, les structures juridiques gérant les établissements sont des associations. Pour le réseau des MFR, l'article 1 des statuts de l'association précise qu'elle est « à caractère familial, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ». Il s'agit d'un type particulier d'association qui a pour objet la défense de l'intérêt des familles.

Le régime associatif amène de la souplesse dans les modalités de gestion, dans le sens où il permet de mobiliser des ressources de toutes natures et à tout moment, à la différence d'un établissement public aux procédures plus contraintes. Les associations doivent cependant se prémunir d'un risque de gestion inadaptée, les membres du bureau de l'association pouvant ne pas être suffisamment aguerris.

## Conclusion

Dans cet article, nous avons cherché à caractériser les enjeux de l'alternance, en combinant différentes formes d'objectivation, (notamment statistique, enquête de terrain et analyse financière). Si les résultats de l'analyse quantitative n'ont pas permis de dégager des déterminants univoques des performances des établissements, les approches fonctionnelles (analyse de l'alternance comme « système » avec ses entrées, sorties et modes de régulation) et ethnographiques fournissent un éclairage utile sur une modalité de formation peu connue du grand public et des chercheurs en sciences de l'éducation, mais attractive pour certaines catégories de jeunes.

Les établissements de l'enseignement agricole qui mettent en œuvre l'alternance sous statut scolaire offrent un environnement « à taille humaine » à des élèves parfois en décrochage avec l'institution scolaire. Les petits effectifs permettent aux équipes pédagogique, éducative, de service et de direction d'être proches des jeunes et de leurs familles, pour mettre en œuvre des pédagogies ouvertes à la singularité des expériences. C'est un élément qui explique le succès de ce type de formation auprès des élèves.

Notre étude peut aussi servir de base à une réflexion sur la place de l'alternance sous statut scolaire dans les enjeux de demain. Comme pour tout système social, les équilibres sont précaires et doivent faire l'objet d'un pilotage visant à les préserver et à les projeter dans le futur. L'enfermement dans le monde rural est un risque que connaissent quelques établissements. Situés en zone dite de « désertification », leur existence peut être remise en cause soit par manque d'élèves soit par manque d'activités économiques sur le territoire. Pour d'autres, situés en zone péri-urbaine et orientés vers le secteur des services, la notion de « rural » n'est plus vendeuse. Contourner ce risque revient le plus souvent à minimiser le « R » de « MFR », voire à le faire disparaître. Une crise d'identité pourrait en résulter, alors que l'enjeu est justement de renforcer cette identité pour améliorer sa visibilité auprès des partenaires extérieurs.

Pour demain, nous pouvons anticiper des contraintes externes touchant au recrutement, aux conditions d'accueil des jeunes et au système de financement. La baisse tendancielle du vivier de recrutement, conséquence de la rénovation de la voie professionnelle et la réforme des collèges, devient problématique. En effet, l'alternance sous statut scolaire accueille beaucoup d'élèves (31% des effectifs) dès ce niveau d'entrée.

Le système de financement est également source de difficultés. En l'espace de quatre ans, le réseau des MFR a subi une importante dégradation de ses résultats d'exploitation, et ce pour plusieurs raisons : contexte économique difficile, investissements immobiliers conséquents (pour créer, rénover ou mettre aux normes les bâtiments). La rénovation de la voie professionnelle a conduit certains établissements à reconfigurer totalement leur offre de services, non sans prendre des risques quant à l'évolution des effectifs. De plus, tous les établissements sont soumis aux contraintes budgétaires pesant sur l'État et les collectivités territoriales.

Parmi les objectifs du dispositif, figure bien évidemment l'obtention des diplômes. Les pratiques pédagogiques décrites dans l'article sont éloignées de ce qui traditionnellement prépare à des « épreuves » d'examen. Or, le système conduit aujourd'hui les élèves au succès dans des proportions très proches des autres systèmes de formation. Aider le moniteur-formateur à avoir confiance en ses pratiques est un enjeu majeur pour l'ensemble de la communauté éducative.

Cette série d'enjeux pourrait servir de base à une réflexion prospective, associant les dimensions institutionnelle et territoriale. Le contexte social est en pleine évolution, mais de nombreuses opportunités permettraient de renforcer l'identité de ce système éducatif et pédagogique, voire de l'aider à investir de nouveaux champs.



## Références bibliographiques

- Éducation permanente, 2012, L'alternance du discours à l'épreuve, 193, 4.  
[http://www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id\\_revue=1714](http://www.education-permanente.fr/public/articles/articles.php?id_revue=1714)
- Eduveille, 2015, *Les MFR : un OVNI dans le paysage éducatif ?*. <https://eduveille.hypotheses.org/6989>
- Garnier D., Riffard D. et Tessier R., 2015, *Rapport relatif à la sécurité des élèves lors des périodes de formation et de stage en milieu professionnel*, CGAAER. [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Rapport\\_securite-eleves\\_VDF-23022015-1\\_cle8b6d8b.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Rapport_securite-eleves_VDF-23022015-1_cle8b6d8b.pdf)
- Groupe Amnyos, 2016, *Les formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole, étude n°1501 financée par le programme 215 du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF)*.  
<http://agriculture.gouv.fr/les-formations-par-alternance-sous-statut-scolaire-dans-lenseignement-agricole>
- Guès P., Nové-Josserand F., 2009, *L'étonnante histoire des Maisons familiales rurales*, Paris, L'Harmattan.
- Guès P., dir., 2017, *Regards sur le monde d'aujourd'hui ... et sur les MFR en particulier*, Paris, UNMFREO
- Le Bissonnais A., Erceau J., 2014, *Les Maisons familiales rurales dans le monde. Une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes*, Paris, L'Harmattan.
- Marois T., 2003, « La pédagogie de l'alternance en maisons familiales rurales », *Recherches & éducations (Éduquer)*, 4, 15 p. <http://rechercheseducations.revues.org/187>
- Monteil J.-M., 2014, *L'alternance dans l'éducation*, rapport pour le CESE, février. [http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2014/2014\\_07\\_alternance\\_education.pdf](http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Etudes/2014/2014_07_alternance_education.pdf)
- ONEA, 2010, *Les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> dans l'enseignement agricole en question, actes de la journée d'étude organisée le jeudi 19 janvier 2012 à la Maison des Associations de Solidarité suite au Rapport 2010 de l'ONEA*. [http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user\\_upload/systeme/organisation/onea/2013/onea-actesje2012-4e3e.pdf](http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/systeme/organisation/onea/2013/onea-actesje2012-4e3e.pdf)
- ONEA, 2006, *L'orientation en question : l'entrée des élèves dans l'enseignement agricole*. [http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user\\_upload/systeme/organisation/onea/4e3e/ONEA2.pdf](http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/systeme/organisation/onea/4e3e/ONEA2.pdf)
- Rémy J., 2000, « Franck Sanselme, Les Maisons familiales rurales. L'ordre symbolique d'une institution scolaire », *Ruralia*, 6, <http://ruralia.revues.org/164>

Sanselme F. , 1999, « L'identité de l'enseignement agricole à l'épreuve de l'État et du "service public" : le cas des Maisons familiales rurales », *Ruralia*, 4. <http://ruralia.revues.org/89>

Sanselme F., 2000, *Les Maisons familiales rurales. L'ordre symbolique d'une institution scolaire*, Presses universitaires de Rennes, 291 p. <http://books.openedition.org/pur/24030>

Sanselme F., 2001, « Entre sciences sociales et sens commun : la « ruralité » dans les Maisons familiales rurales », *Économie rurale*, 262, 1, pp. 62-75.

UNMFREO, 2005, « 20 engagements des MFR », *Le lien des responsables. Le journal des responsables des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation*, mars.

UNREP, 2014, dossier « La Formation augmentée », *Éducation et Promotion*, 405, avril-mai-juin, 18 p. [http://www.maformationagricole.com/lmgWeb/Education\\_Promotion/Revue-3234/mobile/index.html#p=1](http://www.maformationagricole.com/lmgWeb/Education_Promotion/Revue-3234/mobile/index.html#p=1)

## Recommandations aux auteurs

### ● Format

Les manuscrits sont présentés sous format Word ou Writer en police de taille 12. Ils ne dépassent pas 50 000 signes espaces inclus, y compris tableaux, graphiques, bibliographie et annexes.

Sur la première page du manuscrit doivent figurer :

- le titre de l'article ;
- le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et leur(s) institution(s) ;
- le résumé de l'article (800 signes espaces compris) en français et en anglais ;
- trois à six mots-clés en français et en anglais.

Toutes les sources des chiffres cités doivent être précisées. Les sigles doivent être explicités. Lorsque l'article s'appuie sur une enquête, des traitements de données, etc., un encadré présentant la méthodologie est souhaité. Pour une meilleure lisibilité, les notes de bas de page doivent être limitées en nombre et en longueur.

Les références bibliographiques sont présentées ainsi :

- a** - Dans le texte ou les notes, chaque référence citée est constituée du nom de l'auteur et de l'année de publication entre parenthèses, renvoyant à la bibliographie en fin d'article. Par exemple : (Griffon, 2004).
- b** - À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteurs et présentées selon les normes suivantes :
  - pour un ouvrage : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, *Titre d'ouvrage*, ville, maison d'édition ;
  - pour un article : nom de l'auteur, initiale du prénom, année, « Titre d'article », *Revue*, n° de parution, mois, pages.

Seules les références explicitement citées ou mobilisées dans l'article sont reprises en fin d'article.

### ● Compléments pour mise en ligne de l'article

Dans la perspective de la publication de l'article sur le site internet du CEP et toujours selon leur convenance, les auteurs sont par ailleurs invités à :

- adresser le lien vers leur(es) page(s) personnelle(s) à caractère « institutionnelle(s) » s'ils en disposent et s'ils souhaitent la(les) communiquer ;
- communiquer une liste de références bibliographiques de leur choix utiles pour, contextualiser, compléter ou approfondir l'article proposé ;
- proposer une liste de lien vers des sites Internet pertinents pour se renseigner sur le sujet traité ;
- proposer, le cas échéant, des annexes complémentaires ou des développements utiles mais non essentiels (précisions méthodologiques, exemples, etc.) rédigés dans la phase de préparation de l'article mais qui n'ont pas vocation à intégrer la version livrée, limitée à 50 000 caractères. Ces compléments, s'ils sont publiables, viendront enrichir la version Internet de l'article.

### ● Procédure

Tout texte soumis est lu par au moins 3 membres du comité de rédaction. Deux fiches de lecture rédigées par un des membres du comité de rédaction et par un expert extérieur sont transmises aux auteurs. La décision de publication est prise collectivement par le comité de rédaction. Tout refus est argumenté.

Les manuscrits sont à envoyer, en version électronique uniquement, à :

- Florent Bidaud, secrétaire de rédaction : [florent.bidaud@agriculture.gouv.fr](mailto:florent.bidaud@agriculture.gouv.fr)
- Bruno Héroult, rédacteur en chef : [bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)

### ● Droits

En contrepartie de la publication, l'auteur cède à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, à titre exclusif, les droits de propriété pour le monde entier, en tous formats et sur tous supports, et notamment pour une diffusion, en l'état, adaptée ou traduite. À la condition qu'il demande l'accord préalable à la revue *Notes et Études Socio-Économiques*, l'auteur peut publier son article dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, c'est-à-dire la revue *Notes et Études Socio-Économiques*.

# Notes et études socio-économiques

Tous les articles de *Notes et Études Socio-Économiques* sont téléchargeables gratuitement sur :  
<http://agriculture.gouv.fr/centre-d-etudes-et-de-prospective>

- Rubrique **Publications du CEP > Notes et études socio-économiques**

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- Rubrique **Publications > Notes et études socio-économiques**

Abonnement à l'alerte électronique en envoyant un message à l'adresse :  
[florent.bidaud@agriculture.gouv.fr](mailto:florent.bidaud@agriculture.gouv.fr) avec le sujet « **abonnement** »

## Renseignements et diffusion :

Service de la Statistique et de la Prospective  
Centre d'Études et de Prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris 07 SP

**Vente au numéro** : [agreste-ventes@agriculture.gouv.fr](mailto:agreste-ventes@agriculture.gouv.fr)

**Abonnement** : tél. 01.49.55.85.72